

Le handicap à l'université : institutionnalisation, dilemmes et enjeux

Vers une recherche franco-québécoise

Présentation du dossier

Éric DE LÉSÉLEUC
Professeur à l'INS HEA Suresnes, France

Yves BOISVERT
Professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP)
Montréal, Québec, Canada

LE présent dossier est le résultat d'une collaboration entre des chercheur(e)s québécois(e)s et français(e)s à propos des processus et des procédures nationales d'intégration ou d'inclusion des étudiants en situation de handicap à l'université. Cette collaboration trouve son origine du côté québécois à la fois dans un constat et un questionnement. Depuis déjà quelques années et suite aux dynamiques instillées dans le monde autour de grands textes, chartes et conventions, qu'il n'est plus besoin de nommer ici, les universités québécoises ont mis en place un certain nombre de procédures afin de rendre possible l'accès de l'université à tous les élèves qui le souhaitent. Comme dans de nombreuses universités dans le monde, des services d'accueil et des procédures ont donc été créés pour répondre à des situations spécifiques. Bon gré, mal gré, et après de nombreuses recherches et évaluation d'une politique dite d'*accommodements raisonnables*, il a été jugé que les savoir-faire en termes d'accessibilité universitaire étaient pertinents.

Cependant, au fur et à mesure que ces procédures d'aménagement se mettaient en place, les profils des élèves et de leurs déficiences ainsi que les types de situation de handicap ont changé. Tout se passe comme si, à la suite de situations petit à petit perçues comme *classiques*, apparaissaient et se multipliaient des demandes non attendues pour lesquelles les solutions jusqu'ici proposées ne fonctionnent pas. À tel point que nos collègues québécois parlent de *clientèle émergente* caractérisées par des formes de handicap dit *invisibles*, pour laquelle il convient de repenser les procédures d'*accommodement*. C'est sur la base de ces perceptions des faits et des interrogations qu'ils généraient que s'est construite notre collaboration franco-québécoise.

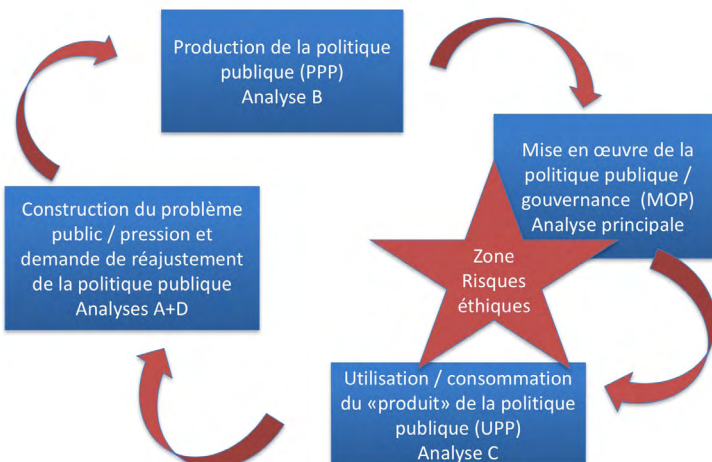
Ce dossier porte donc sur une problématique spécifique : l'universalité, ou non, des questionnements sur l'institutionnalisation de l'aide apportée par les universités aux

étudiants ayant un handicap *invisible*. À travers un questionnement collectif, nous avons tenté de faire le pont entre le champ de recherche que représente l'analyse des politiques publiques dans le domaine de l'intégration universitaires des personnes ayant une déficience et l'analyse de la gestion opérationnelle des programmes d'application de ces politiques publiques dans les universités. Il s'agissait de faire ressortir les dilemmes et enjeux les plus récurrents qui émergent de la mise en œuvre et la gestion opérationnelle des politiques publiques concernant l'intégration des personnes ayant un handicap *non visible* dans les universités.

Ce travail est le fruit d'une série de séminaires de travail et de discussions entre des équipes de recherche universitaire venant de Montpellier (CEPEL [CNRS/Sc. Po.] et Santésih [UFR-Staps]), de Paris (Grhapes-INS HEA et Paris Ouest Nanterre) et du Québec (le réseau des universités du Québec). Même s'il ne s'agissait pas de faire une analyse comparée au sens strict du terme, le groupe de travail voulait assurément échanger autour des différentes pratiques liées aux cultures institutionnelles particulières des organisations d'origine des membres.

Après avoir eu les premiers échanges à l'automne 2014, le projet a pris forme à travers plusieurs rencontres à Paris et à Montpellier en 2015 et le projet s'est formalisé autour du séminaire international organisé à Paris en janvier 2016. Suite à ces journées de débats et de clarifications conceptuelles, il a été convenu de faire un appel de texte aux différents participants à ce collectif de réflexion afin de pouvoir faire un premier bilan de l'état de la connaissance. Ce dossier est donc une sorte d'état de la question, non pas générale, mais basée sur les travaux des chercheurs et d'experts qui s'inscrivent dans cette dynamique de réseau en devenir. Il était nécessaire de passer par cette étape d'une mise à plat de nos connaissances et de nos manières de définir les objectifs et les procédures de la recherche sur ce sujet avant de pouvoir les mener à bien ensemble.

Pour s'assurer que la démarche intellectuelle du groupe soit cohérente, nous avons soumis un schéma de réflexion commun où chaque membre du collectif devait positionner ses recherches et questionnements. Ce schéma peut se résumer ainsi :



A) Le point de départ de notre réflexion collective se situe au niveau de la définition historique de la **construction du problème public** de l'accessibilité à l'université pour les personnes ayant un handicap *non visible*. Il s'agissait alors de se questionner pour chercher à répondre à des questions comme : À quelle époque ces revendications ont-elles pris la forme d'un problème public ? Quels ont été les groupes et les acteurs phares de ce mouvement de revendication ? Quels ont été les arguments mis de l'avant par ces groupes et acteurs afin de faire cheminer leurs revendications dans l'agenda politique ? Quelle réception a eu ces revendications du côté des acteurs politico-administratifs ? À partir de quand ce problème public a été politiquement traité afin d'en transformer l'esprit en politique publique. Ce premier débat a soulevé des interrogations théoriques fort pertinentes à propos des définitions de *handicap visible* et *invisible* et cela a obligé chacun des participants à mieux définir ces concepts.

B) Le deuxième niveau de réflexion et d'analyse devait se faire au niveau de l'**adoption des différentes politiques publiques** institutionnalisant l'accessibilité à l'université pour les personnes ayant un handicap. Ainsi, les questionnements tournaient autour des interrogations suivantes : Quelles sont les principales actions publiques susceptibles de favoriser l'institutionnalisation des revendications du droit des personnes handicapées dans les universités ? Quel est donc le contenu normatif de ces politiques publiques et quelles sont les attentes signifiées aux acteurs institutionnels qui devront les opérationnaliser ? Les politiques publiques sont-elles moralement généreuses ou, au contraire, sont-elles à portée limitée en ce qui concerne l'accès et l'équité en contexte universitaire ? Par-delà les lois adoptées par le Parlement, est-ce qu'il y a d'autres normes précisant le sens à donner à ces actions publiques ? Quelle est la structure de gouvernance à développer afin de faciliter la mise en œuvre de ces politiques publiques et de leur permettre de se déployer ?

C) Il s'agissait ensuite de scruter de plus près l'**évaluation** faite par les personnes ayant un handicap **de la mise en œuvre et la gestion de l'offre de services** permettant d'atteindre les objectifs officiels de politiques publiques. Nous nous sommes alors demandé : Existe-t-il une instance de consultation des usagers handicapés et un processus d'évaluation du programme interne de mise en œuvre de la politique ? Existe-t-il un dispositif de plainte où les usagers peuvent faire part de leurs récriminations ? Les étudiants handicapés connaissent-ils leurs droits et utilisent-ils ces dispositifs ? Quel type de plaintes font les étudiants handicapés dans les universités, et en quoi cela interpelle-t-il la justice et l'équité ?

D) Finalement, nous nous sommes intéressés à la **rétroaction** faite au système politique par les personnes ayant un handicap *non visible* : De quelle façon le système politique parvient-il à recevoir les rétroactions tant des usagers que des responsables des institutions universitaires ? Le système politique a-t-il fait des ajustements aux normes originales ? Les tribunaux ont-ils un rôle important dans la réorientation des politiques publiques (**cas déjà traités, jurisprudence, etc.**) ?

Ce schéma directeur a permis à des personnes d'horizons très variés de travailler ensemble pour produire ce dossier. En effet, les séminaires de travail ont régulièrement réunis des chercheurs de disciplines différentes (sociologie, ethnologie, droit, histoire, sciences de l'éducation, psychologie), mais aussi des experts qui, bien que n'ayant pas le statut de chercheur, se trouvent, du fait de leur profession ou de leur position, au cœur des questionnements à propos de l'accessibilité universitaire. Il a aussi permis les discussions qui nous ont obligé à interroger la notion de *handicap invisible* rendu non-opératoire dans ce dossier.

Deux parties structurent cet ouvrage. La première regroupe les analyses portant sur les dynamiques institutionnelles tandis que la seconde regroupe les analyses portant sur les perceptions des acteurs (étudiants, enseignants et personnels administratifs) et leurs réceptions des procédures d'aménagement mises en place.

Durant le temps de cette collaboration, **Cédric Pautel** est juriste et conseiller à la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche. Son article, basé sur une recherche de grande ampleur à propos des étudiants en situation de handicap dans le réseau de l'Université du Québec (10 universités concernées) ouvre la première partie du dossier et expose un état des lieux de l'évolution du nombre des étudiants concernés et la complexification des services offerts qui fondent les questionnements sur les handicaps mentionnés comme *émergents* au Québec. Il apporte ainsi les données chiffrées et les approches sur lesquelles se basent les services *gestionnaires* des universités québécoises et caractérise ainsi les contours des problèmes à régler, qui sont précisément à l'origine de notre collaboration et donc de ce dossier. Par ailleurs, il signe deux encadrés techniques, l'un portant sur « *les catégories de handicap dans le contexte universitaire québécois* » et l'autre sur les « *accommodements raisonnables en droit québécois* » qui ont permis aux collègues français de prendre en compte leurs spécificités nationales.

Manon Vaillancourt est la directrice des Services à la vie étudiante à l'Université du Québec à Montréal. À ce titre, elle supervise les services universitaires en charge de créer les conditions de l'accessibilité pour les étudiants en situation de handicap. Son article problématise les enjeux et les défis à surmonter pour transformer les discours institutionnels en des pratiques inclusives réalistes et pérennes. Ces regards et analyses d'acteurs de terrain situés à un haut niveau dans l'échelle des responsabilités administratives universitaires, de ceux qu'on appelle des *gestionnaires* au Québec (sans la condescendance péjorative qu'on associe souvent à ce terme en France) est suivi d'un texte qui nous plonge dans la réalité des pratiques dans une université française. Il est réalisé par **Cédric Frégné**, enseignant chercheur en sciences de l'éducation dans le domaine des politiques d'insertion professionnelle. N'étant pas spécialiste du handicap à l'origine, il appuie son analyse sur une position particulière qui lui a offert l'occasion d'articuler ses compétences de chercheur et une responsabilité administrative universitaire, celle de « *chargé de mission handicap* » de son université. Cette distanciation lui permet de présenter une analyse de la « *fabrication* » d'une politique d'accessibilité universitaire aux étudiants en situation de handicap tout en soulignant les étapes et les difficultés de mise en œuvre.

La deuxième partie regroupe des travaux d'auteurs qui, au-delà de l'analyse des discours fondateurs et de l'analyse des pratiques institutionnelles, s'intéressent aux acteurs eux-mêmes ; ceux qui au sein des services administratifs reçoivent et orientent les étudiants concernés, ceux qui ont la charge, en tant qu'enseignants, de transmettre des savoirs tout en adaptant leurs méthodes pédagogiques et ceux qui, en tant qu'étudiants, attendent que leur accès à l'université soit rendu possible.

Jérôme Bas, doctorant et Ater en sciences politiques à l'université Paris 8 propose une analyse ethnographique du quotidien des relations entre les étudiants en situation de handicap et les personnels administratifs en charge du traitement des questions liées à l'accessibilité. Dans son article, il traite plus spécifiquement des procédures plus ou moins bureaucratisées de catégorisation du handicap qui, ensuite, donneront lieu à des aménagements qui auront des incidences très concrètes sur la vie quotidienne de ces étudiants.

Ruth Philion, **Catherine Lanaris** et **Michelle Bourassa**, enseignantes chercheuses à l'université du Québec en Outaouais ont centré leur travail sur les doutes, les préoccupations et les incompréhensions parfois vécus et exprimés par une autre catégorie d'acteurs clés des processus d'aménagement, les enseignants. Cette recherche a ensuite donné lieu à l'établissement d'un guide à l'intention des enseignants universitaires, en vue de leur permettre de résoudre des situations qu'ils perçoivent comme problématiques dans un cheminement vers la concrétisation d'*accommodements* dit *raisonnables*.

Enfin, deux textes sont plus spécifiquement centrés sur la population étudiante en situation de handicap. Celui de **Serge Ebersold**, titulaire de la chaire accessibilité du Conservatoire national des arts et métiers, s'inscrit dans une perspective comparatiste européenne en analysant les trajectoires éducatives d'élèves danois, français et tchèques jusqu'à l'accès à l'emploi afin de voir s'il est possible de conclure sur des effets émancipateurs ou non des mesures d'aménagement universitaires et scolaires. Le texte de **Michaël Segon**, doctorant en sociologie, **Lucie Brisset**, docteure en sociologie et **Nathalie Le Roux**, enseignante chercheuse (tout trois à l'université de Montpellier) s'interroge plus particulièrement sur la réception et l'évaluation que font les étudiants en situation de handicap à propos des dispositifs, procédures, *accommodements*, aménagements ou adaptations qui sont censés leur permettre d'effectuer une scolarité universitaire dans des conditions similaires à tous les étudiants. Leur travail est issu d'une enquête de grande ampleur portant sur les parcours d'anciens étudiants handicapés en lien avec leur inscription professionnelle en France.

Les séminaires de travail qui ont abouti à la mise en place d'un réseau international de chercheurs et d'experts sur la thématique « Étudiant, handicap et université » et à la réalisation de ce dossier ont été supervisés par un Expert invité, en l'occurrence une Experte invitée, dont le rôle était de porter un regard extérieur et de réaliser une synthèse entre des regards culturellement différents, des façons de conceptualiser et de s'interroger issus de disciplines scientifiques et de cultures professionnelles diverses. **Anne Marcellini**, enseignante chercheuse de l'université de Lausanne a bien voulu tenir ce rôle d'extériorité bienveillante et constructrice. Elle livre dans la

conclusion une analyse des apports de ces rencontres, de leurs manques et de leurs limites qui doit nous guider afin de poursuivre ce cheminement dans notre travail de collaboration universitaire pour une compréhension à la fois des freins et des barrières, mais aussi des facilitateurs vers une accessibilité des universités pour tous.

